

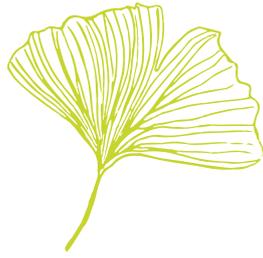
Rapport d'activités **2020**

SYNDICAT DEPART
MARS 2021



SYNDICAT D'ETUDE, DE PROGRAMMATION ET D'AMENAGEMENT
DE LA REGION TROYENNE





Le mot du Président

C'est une année pour le moins particulière que nous laissons derrière nous. 2020 restera marquée par l'épidémie de covid-19, mettant à mal la santé de tous et fragilisant plus encore les équilibres – sociaux, économiques, politiques – qui avaient su prendre place progressivement dans nos territoires.

Pourtant, le début de l'année 2020 a été porteur d'ambition et d'optimisme pour notre syndicat, qui voyait son projet de SCoT être approuvé à l'unanimité. Ce vote du 10 février 2020 a reflété une grande satisfaction vis-à-vis du travail accompli, mais il a surtout scellé un engagement collectif pour l'aménagement et le développement futurs de nos villes et de nos villages.

C'est à une large échelle de bassin, rassemblant 9 intercommunalités (352 communes) et plus de 255 000 habitants, qu'il va falloir désormais se concerter pour mener à bien les objectifs inscrits dans le SCoT. C'est toute l'ambition que porte la phase dite de « mise en œuvre » du SCoT, qui a débuté

dès l'entrée en vigueur du document, le 29 juillet dernier. Il va s'agir de veiller à la bonne traduction des objectifs et orientations du SCoT dans les documents de planification locaux (PLU(i), cartes communales), à travers leur mise en compatibilité progressive.

En parallèle, le syndicat poursuit sa mission quotidienne d'accompagnement technique auprès des collectivités, produit des avis, et mène des travaux d'étude et d'approfondissement sur d'autres thématiques.

Ces premiers mois de 2021 sont de nouveau perturbés par le contexte sanitaire national, cela ne doit pas nous empêcher de planifier et de mettre en œuvre de nouveaux projets. Au SCoT des Territoires de l'Aube de jouer désormais pleinement son rôle d'articulation et de mise en cohérence des différentes politiques publiques, toujours dans un esprit de dialogue et de partage.

Bonne lecture à toutes et tous !



Jean-Pierre ABEL
Président du syndicat DEPART



Photo en première de couverture : Eaux-Puiseaux

Photo en quatrième de couverture : Lacs de la Forêt d'Orient

Sommaire

01

Le syndicat DEPART p.5

La structure p.5

Le périmètre d'intervention p.6

Les missions p.7

Les instances syndicales p.7

L'équipe p.9

02

Les activités p.11

*L'approbation du SCoT, aboutissement d'une belle
démarche et début d'une nouvelle page p.12*

*Le suivi des documents d'urbanisme
et la veille à la compatibilité p.13*

La réalisation de travaux d'approfondissement p.15

*L'assistance et l'accompagnement des collectivités
en matière d'aménagement et d'urbanisme p.17*

*La participation aux démarches
et réflexions en matière d'aménagement p.19*

La gestion administrative du syndicat p.21

*La gestion des données statistiques
et infographiques p.24*

L'animation du syndicat p.25

03

Le bilan financier p.26

Le syndicat **DEPART**

La structure

Le syndicat d'Etude, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne (DEPART) est un établissement public de type syndicat mixte fermé. Il a été créé par arrêté préfectoral le 3 juillet 1990.

Il regroupe depuis le 26 avril 2018 neuf établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole,
- la communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne,
- la communauté de communes des Lacs de Champagne,
- la communauté de communes Vendevre-Soulaines,
- la communauté de communes du Barséquanais en Champagne,
- la communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube,
- la communauté de communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt,
- la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance,
- la communauté de communes du Pays d'Othe.

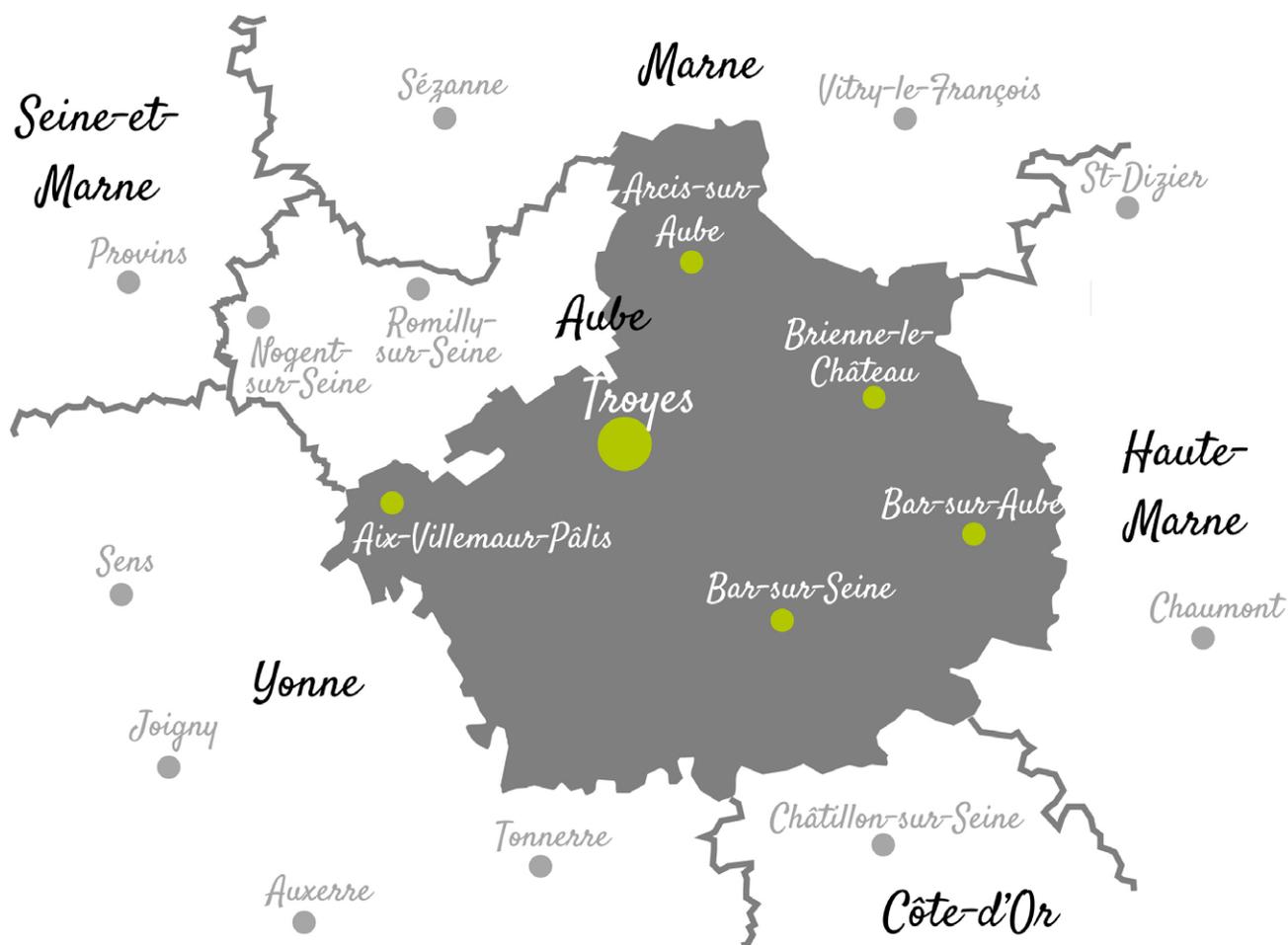
Le siège du syndicat DEPART est fixé au 28 boulevard Victor Hugo à Troyes (dans les locaux de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs).



Le périmètre d'intervention

Le territoire du syndicat DEPART s'inscrit au cœur du département de l'Aube au sein de la région Grand Est. Le périmètre rassemble des territoires urbains, périurbains et ruraux organisés autour du pôle de l'agglomération troyenne, rassemblant environ 130 000 habitants, mais également de pôles urbains et ruraux structurants plusieurs bassins de vie.

Suite aux évolutions législatives et territoriales de ces dernières années (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) de 2014, loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) de 2015 et révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale), et par la volonté commune de neuf intercommunalités d'élaborer ensemble un SCoT structurant au sein du département de l'Aube, le périmètre du syndicat a évolué progressivement pour constituer l'échelle du SCoT des Territoires de l'Aube, sur 80% de la superficie du département, 352 communes et 256 113 habitants (RP 2018).



Les missions

Le syndicat a pour objet l'élaboration, l'approbation, le suivi, l'évaluation, la mise en œuvre et la gestion dans le temps (modification, révision) d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il assure ainsi la compétence « schéma de cohérence territoriale » en lieu et place de ses membres.

A ce titre, le syndicat peut :

- réaliser toute activité d'étude, d'ingénierie, d'animation et de coordination, nécessaire à l'élaboration, au suivi, à la mise en œuvre et à la gestion du SCoT,
- produire des avis et des conseils en aménagement, urbanisme et développement durable,
- développer des réflexions et des échanges sur le territoire et avec les autres territoires.

Les instances syndicales

Le Comité syndical

Le syndicat est administré par un Comité syndical, composé de délégués syndicaux (titulaires et suppléants) désignés par les EPCI, dont la répartition est fixée par les statuts.

Ces statuts ont été modifiés par arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 pour faciliter le fonctionnement du Comité syndical à travers l'adaptation des règles de représentativité. Réinstallé le 14 septembre 2020 suite au renouvellement des exécutifs communaux et communautaires, le Comité syndical compte désormais 114 délégués dont 74 titulaires, répartis comme suit :

- 37 pour la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole,
- 4 pour la communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne,
- 4 pour la communauté de communes des Lacs de Champagne,
- 4 pour la communauté de communes Vendevre-Soulaines,
- 6 pour la communauté de communes du Barséquanais en Champagne,
- 5 pour la communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube,
- 5 pour la communauté de communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt,
- 5 pour la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance,
- 4 pour la communauté de communes du Pays d'Othe.

Séance du Comité syndical de réinstallation



Le Bureau

Le Comité élit en son sein un Bureau pour préparer les décisions du Comité syndical. Lors de sa séance du 14 septembre 2020, le Comité a élu les 16 membres formant l'actuel Bureau syndical.

Président

- Monsieur Jean-Pierre ABEL
Troyes Champagne Métropole, Maire de Les Noës-près-Troyes

Vice-Président.e.s (4)

- 1^{ère} VP : Madame Claude HOMEHR
Maire-adjointe de Creney-près-Troyes (Troyes Champagne Métropole)
- 2^{ème} VP : Monsieur Olivier JACQUINET
Maire de Mesnil-Sellières (Forêts Lacs Terres en Champagne)
- 3^{ème} VP : Madame Solange GAUDY
Maire de Le Chêne (Arcis Mailly Ramerupt)
- 4^{ème} VP : Monsieur Roger BATAILLE
Maire d'Ervy-le-Châtel (Chaourçois et Val d'Armanche)

Membres (11)

- Monsieur Christian BLASSON
Maire de Saint-Léger-près-Troyes (Troyes Champagne Métropole)
- Monsieur Christian BRANLE
Maire de Lusigny-sur-Barse (Troyes Champagne Métropole)
- Madame Jannick DERA EVE
Maire de Rigny-le-Ferron (Pays d'Othe)
- Monsieur Olivier DUQUESNOY
Maire de Saint-Pouange (Troyes Champagne Métropole)
- Monsieur Philippe FAIVRE
Maire-adjoint de Buchères (Troyes Champagne Métropole)
- Monsieur Lionel HUARD
Maire de Morvilliers (Vendevre-Soulaines)
- Monsieur Gilles JACQUARD
Maire de Molins-sur-Aube (Lacs de Champagne)
- Monsieur Pierre-Frédéric MAITRE
Maire-adjoint de Bar-sur-Aube (Région de Bar-sur-Aube)
- Monsieur Denis POTTIER
Maire de Sainte-Maure (Troyes Champagne Métropole)
- Madame Marion QUARTIER
Maire de Marolles-les-Bailly (Barséquanais en Champagne)
- Madame Christine THOMAS
Maire-adjointe de Troyes (Troyes Champagne Métropole)

Membres de la nouvelle équipe du Bureau



L'équipe

Pour mener à bien ses missions, le syndicat DEPART dispose d'une équipe technique composée de trois urbanistes, d'une assistance en secrétariat et comptabilité, et bénéficie de services statistiques et cartographiques mis à disposition par la communauté d'agglomération.



Madame Claudie LEITZ
Directrice



Madame Aurore CHAUSSEPIED
Chargée d'études SCoT



Monsieur Guillaume PATRIS
**Chargé de mission
Urbanisme durable**

Assistance secrétariat et comptabilité

- Madame Eliane TAPE
- Madame Laëtitia DAVID
- Madame Maryline MARJOU

Service partagé statistique et cartographique

- Madame Céline CHANTRENNE
- Monsieur Alain MOUSTIER
- Monsieur Marc DURAND

En 2020, Madame Maryline MARJOU, assurant un appui à temps non complet en matière de secrétariat et de comptabilité, a fait valoir ses droits à la retraite.

Les activités

L'année 2020 a été celle de l'approbation du SCoT des Territoires de l'Aube, aboutissement d'un long processus d'élaboration partagé et d'une belle aventure humaine. Après plus de deux années et demi d'étude et de procédure, la finalisation du document et son adoption à l'unanimité ont scellé une nouvelle page dans l'écriture de l'aventure SCoT, celle du **lancement de sa mise en œuvre**.

2020 a aussi été marquée par la réinstallation des instances du syndicat suite aux élections municipales et intercommunales, dans un calendrier impacté par les reports de délais liés à l'état d'urgence sanitaire. Renouvelé à 50%, le nouveau Comité syndical a pris les rênes en septembre pour porter et faire vivre le SCoT fraîchement approuvé.

Malgré le contexte imposant un nouveau mode de fonctionnement pour l'équipe technique et réduisant fortement les possibilités de réunion et d'échanges en présentiel, le syndicat a poursuivi en 2020 ses différentes missions :

- **le suivi des documents d'urbanisme et la veille à la compatibilité**, veille qui s'est faite, jusqu'au 29 juillet, au regard des SCoT de la région troyenne et du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, et depuis cette date au regard du seul SCoT des Territoires de l'Aube devenu exécutoire ;
- **la réalisation de travaux d'approfondissement** sur certaines thématiques en collaboration avec les partenaires locaux,
- **l'assistance et l'accompagnement des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme** par la production de conseils techniques et juridiques ainsi que la réalisation de documents pédagogiques (plaquettes, fiches-outils...);
- **la participation aux démarches et réflexions en matière d'aménagement** dans le cadre de la veille à l'articulation et à la cohérence des politiques publiques ;
- **la gestion administrative du syndicat** : préparation des avis et décisions, interventions, préparation des bureaux et comités syndicaux ;
- **la gestion des données statistiques et infographiques** : données cadastrales, documents d'urbanisme sous Système d'Information Géographique, assistance aux communes ;
- **l'animation du syndicat** : publication des lettres du SCoT, gestion et mise à jour du site internet.

L'approbation du SCoT, aboutissement d'une belle démarche et début d'une nouvelle page

C'est donc cette transition entre l'étape importante d'élaboration du SCoT et celle non moins stratégique de sa mise en œuvre qui a marqué l'année passée pour le syndicat DEPART. Un bref rappel chronologique permet de s'en remémorer les grands moments charnières :

- le comité syndical du **20 janvier** a permis d'entériner les **dernières modifications rédactionnelles** du document, suite à l'enquête publique ;
- **l'approbation du SCoT à l'unanimité** en séance du **10 février** ;
- à compter de l'approbation du document, le SCoT est en principe exécutoire après un délai de 2 mois ; compte tenu de la situation sanitaire du pays et des différents reports de délais administratifs, ce délai a été prolongé et le SCoT est **officiellement entré en vigueur le 29 juillet 2020**.

Cette date du 29 juillet marque ainsi **le début de la mise en œuvre du document**, qui devra, au terme d'un cycle de 6 ans, faire l'objet d'une analyse de ses résultats afin de permettre au syndicat d'opter pour sa mise en révision ou son maintien en vigueur.



Début septembre, l'impression en 500 exemplaires de l'ensemble du « dossier SCoT » a pu être lancée (contenant la délibération d'approbation, le Rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le Document d'Orientation et d'Objectifs, les 4 volets du Guide Architectural et Paysager du PNRFO, et le contenant sous forme de valisette en carton recyclé).

L'automne a vu la diffusion de ces valisettes remises en mains propres à chaque délégué titulaire et intercommunalité membre, ainsi qu'à l'ensemble des communes grâce au relais des EPCI. En parallèle, le SCoT a été diffusé sur clé USB aux personnes publiques associées.

La fin d'année 2020 et l'année 2021 s'ouvrent donc sur de nouveaux défis, dans un contexte de travail toujours tourmenté. Pour le syndicat, le premier poste d'activité consiste à vérifier le respect et la bonne traduction des orientations contenues dans le DOO du SCoT : c'est ce que l'on appelle la **veille à la compatibilité**. Pour cela, outre la poursuite du suivi des documents d'urbanisme en cours de procédure et la production des avis, le syndicat s'attache à la réalisation d'un **guide de compatibilité SCoT/documents d'urbanisme** et procédera à l'analyse progressive des documents en vigueur.

La construction d'un **Observatoire du SCoT** est également engagée. Celui-ci se déclinera en deux formats : un référentiel territorial affichant une actualisation annuelle des grandes données de diagnostic (démographie, économie...), et un cahier de l'observatoire ciblant chaque année une thématique spécifique. Les travaux d'approfondissement menés par le syndicat viendront également alimenter cet observatoire.

Le suivi des documents d'urbanisme et la veille à la compatibilité

Le syndicat DEPART assure une mission de **suivi des documents d'urbanisme** (cartes communales, Plans Locaux d'Urbanisme communaux et intercommunaux) sur l'ensemble de son périmètre au fil des procédures engagées par les collectivités (élaborations, révisions, modifications). Il veille à la compatibilité des documents avec le SCoT des Territoires de l'Aube, depuis son entrée en vigueur au 29 juillet 2020. Jusqu'alors, la compatibilité devait être vérifiée au regard des SCoT de la région troyenne approuvé en 2011 et du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient approuvé en 2014, devenus caducs.

Ce travail consiste à accompagner les collectivités dès le début de leur procédure et tout au long de la démarche, afin de permettre l'appropriation des enjeux du SCoT et d'inscrire le projet communal ou intercommunal en cohérence avec ses orientations.

Pour ce faire, **le syndicat est amené à élaborer des porters à connaissance et notes d'enjeux, à prendre part aux différentes réunions de travail en mairie, et à formaliser les avis sur les projets arrêtés** dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées.

21 démarches de PLU(i) suivies en 2020

En 2020, le syndicat a **formalisé des avis ou des remarques** sur les dossiers suivants :

- projet de modification simplifiée du PLU de Bréviandes,
- projet de modification du PLU de Creney-près-Troyes,
- projet de révision du PLU de Payns,
- projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Thennelières,
- projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Mailly-le-Camp,
- projet de modification simplifiée n°4 du PLU d'Essoyes,
- projet d'élaboration du PLU de Luyères,
- projet de modification simplifiée du PLU d'Estissac.

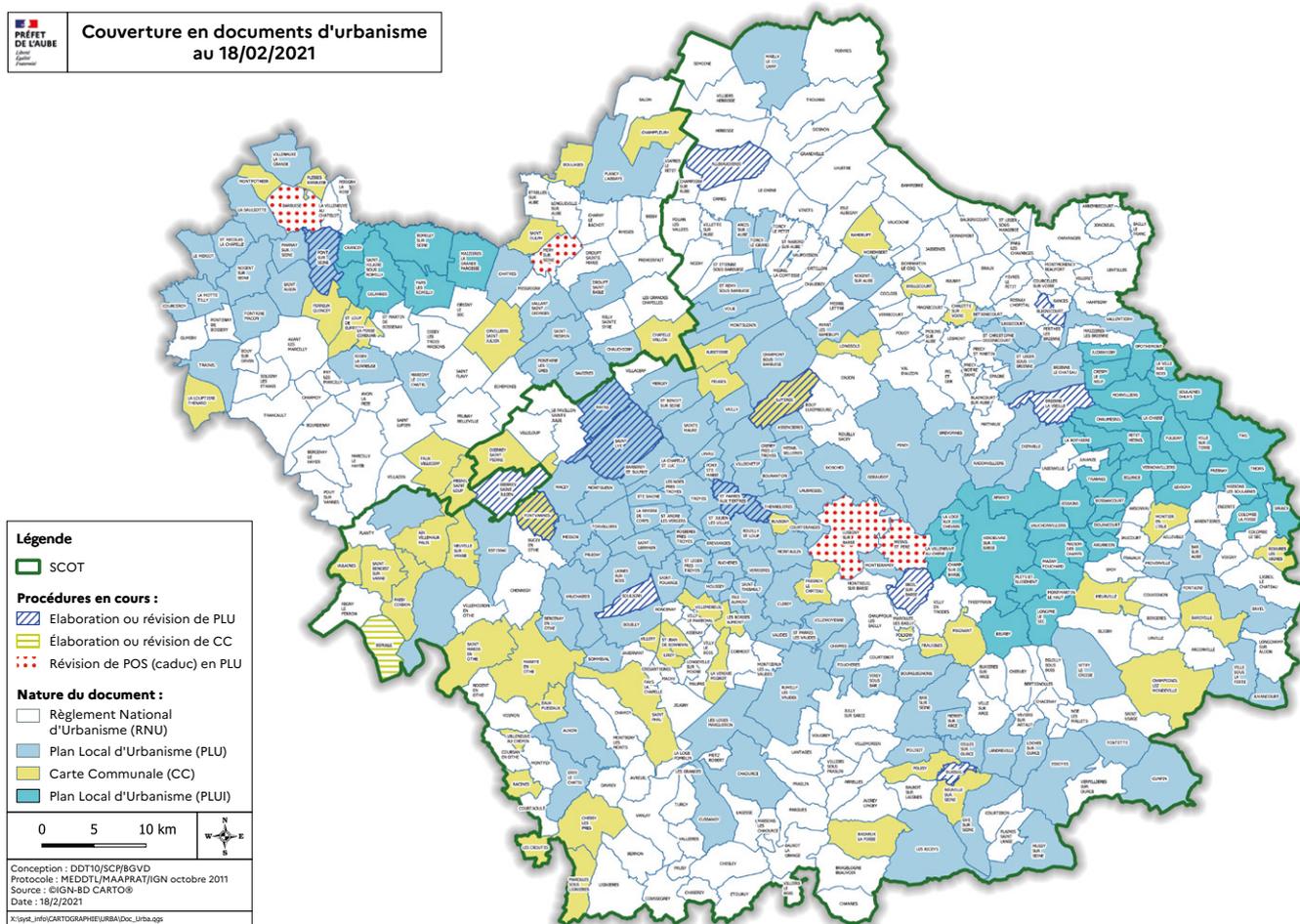
En parallèle de ces avis, le syndicat a **suivi les procédures de documents d'urbanisme** suivantes, auxquelles il a été associé au cours de l'année 2020, en apportant sa contribution et son regard technique :

- projet de révision du PLU de Saint-Lyé,
- projet d'élaboration de PLU de Briel-sur-Barse,
- projet d'élaboration de PLU de Souigny,
- projet de modification du PLU de Dosches,
- projet d'élaboration de PLU de Fontvannes,
- projet de modification du PLU de Moussey,
- projet d'élaboration du PLU de Buxeuil (avec porter à connaissance),
- projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Torvilliers,
- projet d'élaboration du PLU de Mesnil-Saint-Père,
- projet de révision du PLU de Saint-Parres-aux-Tertres (avec porter à connaissance)
- projet de révision allégée du PLU de Charmont-sous-Barbuise,
- projet de révision allégée du PLU de Bouilly,
- projet de modification du PLU de Vendevre-Soulaines.

En outre, **le syndicat a produit des avis sur d'autres documents et projets dans le cadre de son rôle de personne publique associée ou d'acteur de l'aménagement.** En 2020, les dossiers suivants lui ont été soumis :

- projet de salle polyvalente au sein de l'ancienne grange champenoise de Saint-Lyé,
- projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) de la communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise,
- projet de révision du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables de la Région Grand Est (S3REnR).

Couverture en documents d'urbanisme du département et du périmètre du SCoT des Territoires de l'Aube, source DDT de l'Aube, février 2021

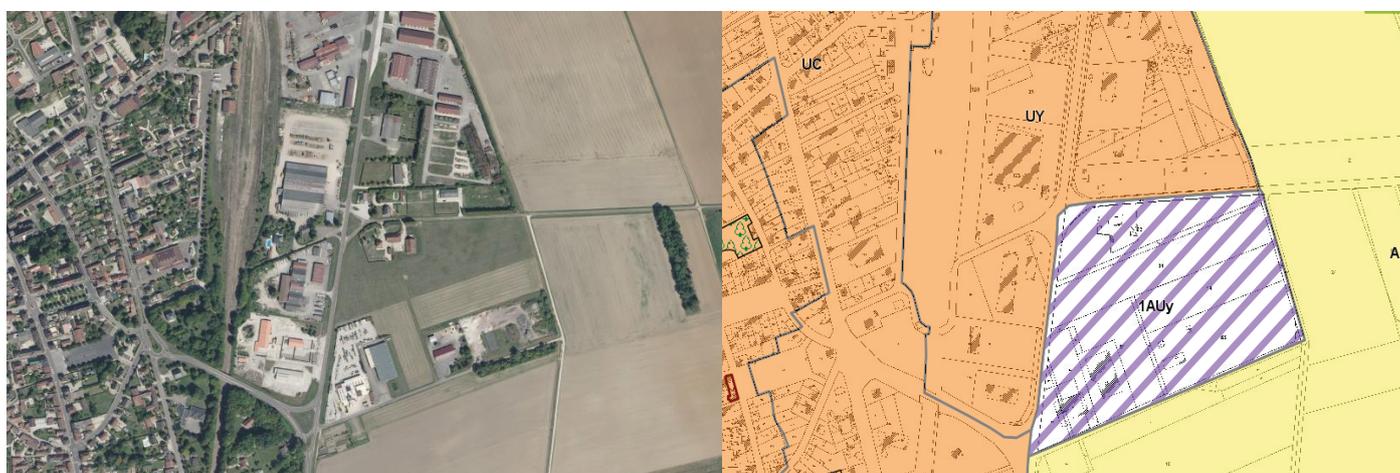


La réalisation de travaux d'approfondissement

Inventaire des Zones d'Activités Economiques

La Direction Départementale des Territoires de l'Aube a mené en 2016 une étude recensant les Zones d'Activités Economiques du département. Cette première base de données nécessitait un travail important de mise à jour et d'intégration de nouveaux indicateurs (maîtrise foncière, critères qualitatifs des ZAE...). La DDT et le syndicat DEPART ont travaillé conjointement à cet objectif, par la vérification des ZAE inventoriées et l'analyse de l'évolution de leurs périmètres, des surfaces occupées ou non et de leur classement dans les documents d'urbanisme. Des rencontres avec les EPCI membres pour affiner la connaissance géographique ont débuté en 2020 et seront poursuivies en 2021.

Ce travail collaboratif permettra de mieux appréhender les stratégies intercommunales de développement économique et le potentiel d'accueil dans un contexte de raréfaction de la ressource sol. Il sera aussi l'occasion d'aborder la question des friches afin d'en dresser un premier inventaire.



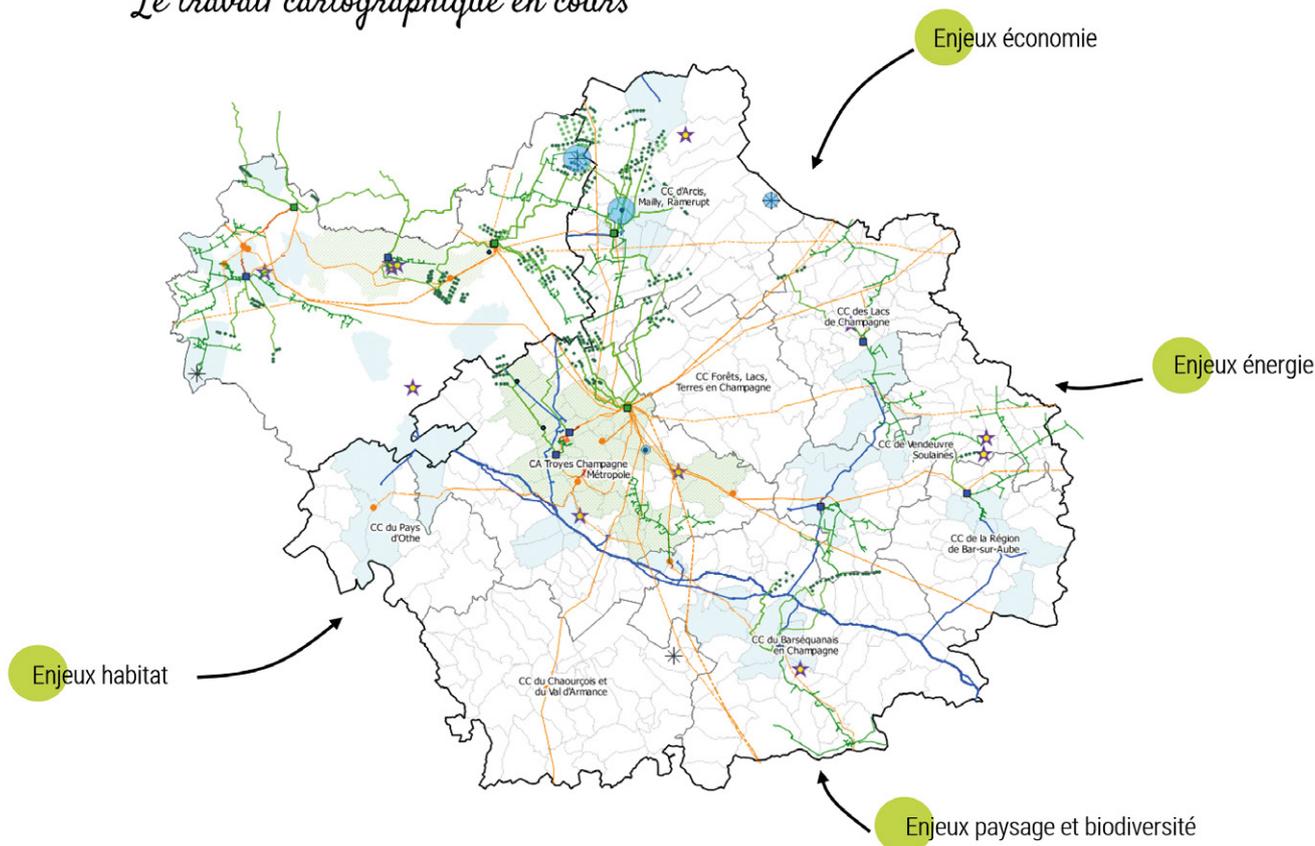
Exemple de ZAE du SCoT : vue satellite et identification en « UY » et « 1AUy » au PLU

Carte d'Opportunité Energétique

Démarche initiée dès 2019, l'outil Carte d'Opportunité Energétique vise un double objectif : d'une part disposer d'une vision globale et partagée des données fournies par les opérateurs de réseaux (Enedis, GRDF, RTE, GRT gaz, SEM énergie) relatives aux énergies renouvelables produites et distribuées sur nos territoires ; d'autre part croiser les enjeux de la transition énergétique et de l'aménagement du territoire. Le syndicat DEPART, en tant qu'agrégateur de données, se propose en effet de mettre en évidence, par adjonction de couches SIG, les enjeux locaux en matière d'habitat et d'économie (potentiels de consommation, de desserte, de valorisation), ou de paysage et biodiversité (préservation de zones sensibles). Une dizaine de réunions ouvertes aux partenaires techniques se sont ainsi déroulées en 2020 pour partager cette démarche. Des ateliers participatifs avec les partenaires institutionnels sont prévus en 2021 dans la perspective d'un séminaire collectif.

Ces réflexions se tiennent dans un contexte de développement des énergies renouvelables en plein essor, avec la multiplication ces dernières années dans les territoires de projets de parcs éoliens, photovoltaïques, ou d'unités de méthanisation. Il s'agit d'un partenariat inédit pour le territoire qui rapproche acteurs de l'énergie et de l'aménagement, permettant une acculturation mutuelle des enjeux et ambitions, et vise essentiellement à la réappropriation des travaux par les collectivités comme outil de valorisation.

Le travail cartographique en cours



La Trame Verte et Bleue, et Biodiversité

La Trame Verte et Bleue, qu'est-ce que c'est ?
 La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.
 source : www.trameverteetbleue.fr

Réservoirs de biodiversité :
 Espaces où les espèces (faune et flore) sont abondantes et où les dernières peuvent réaliser une partie ou l'ensemble de leur cycle de vie.

Corridors écologiques :
 Couloirs de déplacement pour la faune et la flore.

Des espèces sensibles
 Chaque espèce possède ses propres capacités de dispersions (allure de quelques mètres à plusieurs kilomètres) et qui leurs permettent de relier les différents réservoirs de biodiversité. Une espèce a faible capacité de dispersion sera d'autant plus sensible à une interruption de continuité écologique.

Des aménagements favorables au déplacement des espèces !

- Châteaux à couler
- De petites bocasses
- Quercus serrata
- Choucas à écumette
- Échouerie d'Europe
- Présence de zones universelles au même endroit
- Présence d'une haie par des allées en Champagne crayeuse

Trame verte et bleue en Champagne crayeuse

Suite à la signature d'une convention de partenariat en 2019 avec la Fédération départementale des Chasseurs de l'Aube, les deux structures se sont investies en 2020 dans le montage d'un projet Trame Verte et Bleue en Champagne crayeuse, dans l'objectif de restaurer et aménager des continuités écologiques sur le périmètre du SCOT.

Le dossier, retenu dans le cadre de l'appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité, permettra d'engager sur deux années un programme d'inventaire, de modélisation cartographique, d'identification de secteurs à enjeux et d'animation territoriale pour conforter les réseaux de haies et reconstituer des corridors écologiques au sein de la plaine agricole. Les enjeux sont à la fois écologiques, paysagers et environnementaux.

Afin de contribuer à ces travaux d'études et d'animation territoriale, un stagiaire sera recruté en 2021 en appui de l'équipe technique du syndicat.

L'assistance et l'accompagnement des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme

Dans le cadre de la mise en œuvre des SCoT et dans la perspective des outils à développer pour l'appropriation du SCoT des Territoires de l'Aube, le syndicat DEPART réalise des travaux d'approfondissement sur certaines thématiques, produit des études, guides pédagogiques (guide des paysages de la région troyenne, schéma directeur des itinéraires doux, études trame verte et bleue, prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme...), plaquettes et fiches-outils.

En 2020, **deux fiches-outils** et **trois plaquettes** ont vu le jour, en parallèle des autres missions d'accompagnement technique qui se déroulent en continu.

Fiches-outils

Deux nouvelles fiches-outils ont en effet été réalisées et diffusées, la première portant sur « **La clôture et le jardin** », la seconde visant à « **Mieux intégrer le risque d'inondation dans l'urbanisme** ».

Pour mémoire, une première fiche-outil avait été produite en 2018, qui avait pour thématique « L'intégration du bâti agricole et viticole dans le paysage ».

Ces fiches-outils, qui visent à approfondir une thématique du SCoT tout en restant dans l'exercice de synthèse, se présentent dans un format 8 pages avec de nombreuses illustrations et exemples à l'appui. Elles s'adressent en priorité aux élus locaux afin qu'ils s'inspirent de leur contenu lors de l'élaboration ou révision de leurs documents d'urbanisme.



Fiche-outil « La clôture et le jardin »

Orientation du maillage de voiries parallèlement aux courbes de niveau pour limiter les phénomènes de ruissellement

Principe de variabilité de la densité bâtie en fonction de l'intensité du risque

Principe d'implantation du bâti privilégiée sur la partie de la zone la moins exposée au risque

Principe de recul des constructions par rapport au cours d'eau

Création d'une trame végétale au sein de la zone, avec noues d'infiltration

Valorisation de la zone inondable sous la forme d'un espace paysager contribuant au renforcement de la continuité écologique et support de liaisons douces

Fiche-outil « Mieux intégrer le risque d'inondation dans l'urbanisme »

Plaquettes

Les plaquettes du SCoT portent une ambition et revêtent un format bien différent des fiches-outils : elles se limitent à 4 pages sur format A5, et s'attachent à expliciter, dans un langage non-technique, tantôt une spécificité de l'outil « SCoT », tantôt un enjeu plus global auquel le territoire est confronté. Suite aux trois plaquettes précédemment créées pendant l'élaboration du SCoT, trois nouvelles plaquettes sont venues en 2020 élargir le champ des thématiques abordées :

- plaquette #4 « **Le SCoT : Contenu et articulation des différents documents du SCoT** »
- plaquette #5 « **SCoT et Commerce : Organiser durablement et collectivement l'aménagement commercial de nos territoires** »
- plaquette #6 « **SCoT et Economie : Valoriser nos potentiels économiques locaux** ».

Fiches-outils et plaquettes, tirées pour chaque publication à 1000 exemplaires, ont été diffusés à l'ensemble des EPCI membres, des communes du périmètre du SCoT et des délégués syndicaux.



Présentation du SCoT aux collectivités

Suite au renouvellement des élus communaux et communautaires, le syndicat a proposé à ses membres des réunions d'information sur le SCoT et l'articulation des documents de planification et d'urbanisme, permettant d'évoquer la hiérarchie des normes, la notion de compatibilité, les orientations du nouveau SCoT, le PLU ou le PLUi (dans le contexte de généralisation du transfert de la compétence à l'intercommunalité). C'est dans ce contexte qu'une **présentation SCoT/PLUi** a été faite en conseil communautaire de la communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne le 17 septembre 2020. D'autres collectivités ont depuis sollicité le syndicat pour reproduire la démarche à leur échelle.

Suivi de procédures et démarches locales

Le syndicat a été sollicité par la **commune de Buchères** (Troyes Champagne Métropole) pour participer aux réflexions et conseiller l'équipe municipale sur son projet de développement. Plusieurs réunions et visites de terrain se sont ainsi déroulées au cours de l'année, dans l'optique d'anticiper les futurs projets et de faire l'inventaire des atouts et spécificités du territoire. Ce travail permettra d'alimenter les procédures d'évolution du PLU envisagées par la commune en vue d'une préservation renforcée des paysages et des architectures bâties, et d'une meilleure maîtrise de son développement urbain.

Enfin, de façon plus générale, **le syndicat est amené à apporter son expertise et ses conseils techniques et juridiques auprès des collectivités qui le sollicitent** sur les questions d'aménagement et d'urbanisme auxquelles elles sont confrontées au quotidien.

Des recherches et analyses ont ainsi été réalisées à la demande en 2020, au cas par cas, pour accompagner les élus et alimenter les processus d'aide à la décision.

La participation aux démarches et réflexions en matière d'aménagement

Rencontres techniques avec les partenaires

Le syndicat DEPART rencontre de façon régulière les différents partenaires de travail : Direction Départementale des Territoires de l'Aube, Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, services d'instruction du droit des sols, collectivités porteuses de documents de planification... Ces points d'information partagée permettent de partager les démarches et projets en cours, et d'échanger sur des sujets plus spécifiques. 9 réunions avec les partenaires techniques et institutionnels ont eu lieu en 2020.

Plateforme régionale du foncier

Créée voilà deux ans et co-animée par l'Etat et la Région Grand Est, la plateforme régionale du foncier vise à développer outils et réflexions pour une meilleure maîtrise du foncier. Le syndicat a participé aux différents groupes de travail proposés en septembre et octobre, portant sur l'observation locale du foncier, les Zones d'Activités Economiques, les friches, et désormais sur la nature en ville, thématique ayant émergé post-covid 19. Proposées en format digital, elles ont permis de rendre compte de l'avancée des travaux menés par les différents partenaires (le réseau des 7 agences d'urbanisme de la Région étant régulièrement sollicité) et d'éclairer certains enjeux par l'analyse d'experts.

Toujours à l'échelle régionale et sur la thématique du foncier, le réseau de la Fédération nationale des SCoT a lui aussi été mis à contribution, en début d'année 2020, en organisant pour les régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté une rencontre sur les méthodes d'intégration de l'enjeu « foncier » dans les SCoT. Lors de cette journée, le syndicat DEPART a témoigné de son retour d'expérience sur l'approche qualitative du foncier dans le SCoT des Territoires de l'Aube.

SCoT
DES TERRITOIRES
DE L'AUBE

Un traitement qualitatif de la question foncière

Identifier et préserver les éléments identitaires du paysage local, qu'ils soient naturels ou bâtis

Eviter les sites exposés ou sensibles d'un point de vue paysager

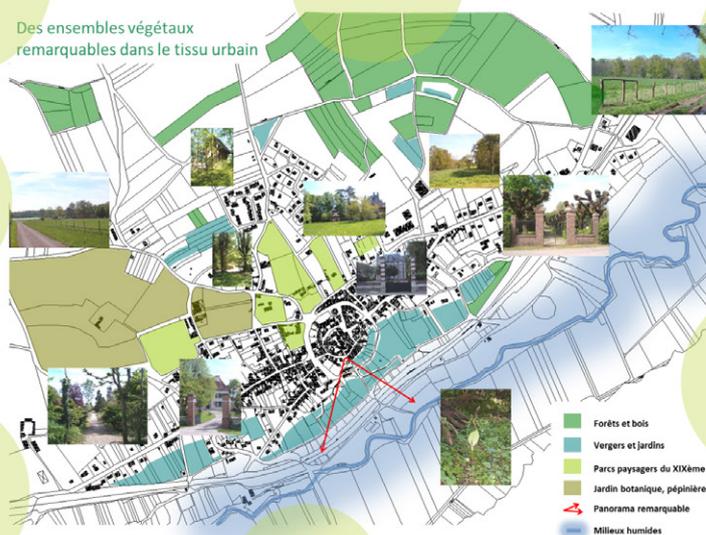
Préserver les espaces participant aux corridors écologiques de la trame verte et bleue

Des ensembles végétaux remarquables dans le tissu urbain

Prévoir, maintenir, restaurer des transitions paysagères, gérer les interfaces

Encadrer le développement de l'urbanisation dans les zones exposées au risque inondation

Considérer les zones humides comme facteur discriminant dans les choix de développement



Prendre en compte le potentiel pédo-agronomique et économique des terres

Démarche de SCoT limitrophe

Afin d'assurer la cohérence des réflexions avec les territoires voisins, le syndicat a participé, en tant que personne publique associée, à la présentation de l'avancée des travaux d'élaboration du SCoT du PETR Seine en Plaine Champenoise, pour le territoire nord-ouest auboisi. Après une première séance de lancement en 2019, le PETR a réuni le 12 février élus, techniciens et partenaires pour présenter les grands enseignements de la phase de diagnostic du SCoT.

Ateliers Zones d'Expansion des Crues avec l'EPTB

Il est à noter en novembre-décembre, l'animation conjointe par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs et le syndicat DEPART de 5 ateliers participatifs sur des territoires pilotes de référence (Loing amont, Yonne médian et Vanne, Ecole, Seine supérieure, Marne de sa source jusqu'à la confluence avec la Blaise) pour aborder la question des Zones d'Expansion des Crues (ZEC). Destinés aux élus et techniciens des collectivités, ils étaient l'occasion de rappeler le fonctionnement de ces espaces spécifiques et les outils de leur préservation (notamment à travers les documents d'urbanisme), autour d'un travail cartographique et dans un format pédagogique (quiz...).

QUAND IL EST EN CRUE, UN COURS D'EAU SORT DE SON LIT ?

RÉPONSE B

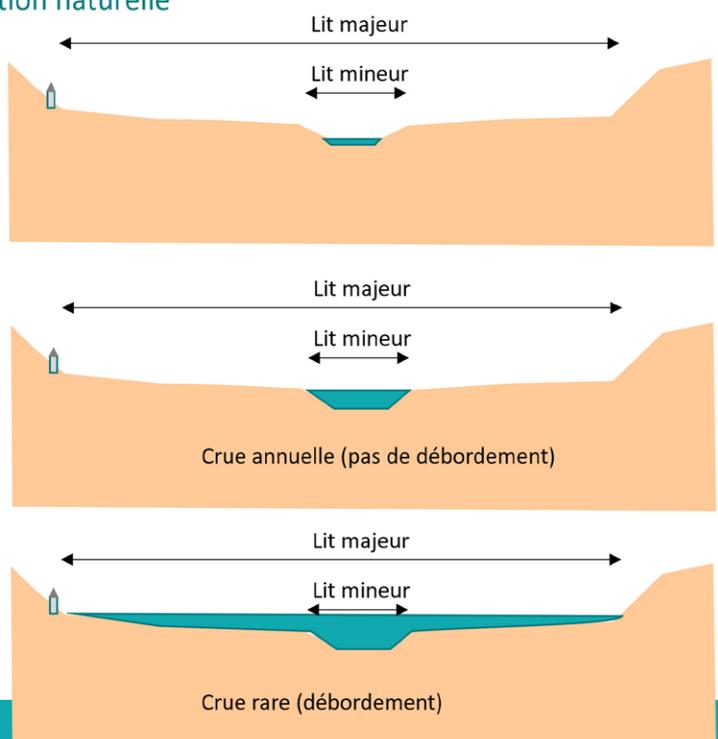


QUIZ – 10 QUESTIONS SUR LES ZEC

ATELIER EPISEINE « AU RÉGIME ZEC » – 30 SEPTEMBRE 2019



Situation naturelle



En parallèle, le syndicat a poursuivi sa participation aux comités techniques organisés par l'EPTB Seine Grands Lacs dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI complet de Troyes et du bassin de la Seine supérieure.

Pôle EnR&R : présentation de projets d'énergie renouvelable

La Direction Départementale des Territoires de l'Aube réunit de façon régulière le « pôle départemental des énergies renouvelables et récupération ». Il s'agit d'une instance de consultation permettant aux porteurs de projets d'énergie renouvelable (éolien, méthanisation, photovoltaïque...) de présenter leur projet, en amont des démarches d'autorisation, aux services de l'Etat et acteurs départementaux. Le syndicat DEPART fait partie du pôle et a participé aux réunions organisées en 2020, ayant permis de prendre connaissance des projets et à chacun d'exprimer enjeux et éventuels points d'alerte.

La gestion administrative du syndicat

Analyse des dossiers de CDPENAF, CDNPS et CDAC

Le Président Jean-Pierre ABEL et la 1^{ère} Vice-Présidente Claude HOMEHR siègent dans différentes commissions départementales au titre du syndicat DEPART. Afin de préparer les avis émis, le syndicat analyse chacun des dossiers soumis en amont des séances.

Ainsi, le syndicat a étudié les dossiers présentés en Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) préalablement aux 10 séances qui se sont tenues au cours de l'année (certificats d'urbanisme, permis de construire, cartes communales, PLU...), ainsi

qu'en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) réunie deux fois en 2020.

De même, les dossiers soumis à l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (projets commerciaux supérieurs à 1000 m² de surface de vente) ont été analysés par le syndicat (une séance en 2020).

Pour les projets commerciaux compris entre 300 et 1000 m² de surface de vente, le syndicat a mis en place fin 2018 les conditions permettant à son Bureau de pouvoir saisir la CDAC si les caractéristiques du projet le justifient.

85 dossiers analysés et avis rendus en commissions en 2020

Préparation des Bureaux et Comités syndicaux

La réunion des instances syndicales a été à plusieurs reprises impactée par l'état d'urgence sanitaire lié au covid-19, plusieurs rendez-vous ayant dû être reportés ou organisés d'une autre manière (changement de salle pour un meilleur espacement entre chacun).

Parmi les séances importantes de l'année passée, le comité syndical du 10 février a notamment vu

l'approbation du SCoT des Territoires de l'Aube votée à l'unanimité, et celui du 14 septembre a permis de réunir le nouveau comité syndical et d'élire Président, Vice-Présidents et autres membres du Bureau. Lors de cette dernière séance, une large information sur le SCoT et les missions du syndicat a été portée à la nouvelle assemblée composée pour moitié de nouveaux élus.

7 réunions des instances syndicales en 2020

Interventions extérieures

Ponctuellement, le syndicat DEPART est sollicité pour des interventions dans le cadre de journées, de séminaires ou de formations.

Ainsi en 2020, le syndicat est intervenu :

- à Nancy auprès du réseau régional de la Fédération nationale des SCoT sur la thématique du foncier dans les SCoT, en janvier ;
- auprès du CEPRI (Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation), lors d'une formation organisée en septembre sur la thématique de l'intégration du risque d'inondation dans les documents de planification (en visioconférence) ;
- auprès de la Fédération nationale des SCoT et du CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale), lors d'une formation début décembre sur la thématique de la ressource en eau (en visioconférence) ;
- auprès de l'agence IdealCo et de l'EPTB Seine Grands Lacs, à l'occasion du 13^{ème} Forum d'Information sur les Risques Majeurs (IRISES) organisé en décembre sur 2 journées (en format 100% digital).



Co-intervention du syndicat et de Troyes Champagne Métropole lors du Forum des IRISES le 9 décembre

Partenaire de l'évènement, le syndicat a participé à plusieurs réunions au cours de l'année pour préparer le programme et le déroulement du Forum des IRISES, qui aurait dû avoir lieu à Troyes. Ce rendez-vous national qui a permis de mettre un coup de projecteur sur les démarches mises en place par les acteurs aubois pour réduire la vulnérabilité de nos territoires, et a réuni 300 participants sur la plateforme digitale développée pour l'occasion.

Journées d'étude et webinaires

La quasi-totalité des journées d'études, ateliers et séminaires planifiés en 2020 a été adaptée en format digital en raison de ce contexte sanitaire exceptionnel. Des webinaires spécifiques ont en outre été organisés pour décrypter les incidences de l'état d'urgence sur les procédures administratives.

Voici le récapitulatif des évènements auxquels l'équipe du syndicat a participé :

- Direction générale de l'énergie et du climat : webinaire Plan de libération des EnR (3 mars),
- CNFPT : webinaire L'outil « Bimby » (9 mars),
- CNFPT : webinaire Le retrait et gonflement des argiles (12 mars),
- CNFPT : webinaire Le volet urbanisme des récentes grandes lois (10 avril),
- La Gazette : webinaire Report des élections au 28/06 : incidences sur l'installation des élus et la désignation des nouveaux exécutifs (28 mai),
- CNFPT : webinaire Les documents de planification et les ordonnances liées à la crise sanitaire covid-19 (4 juin),
- FédéSCoT et CNFPT : webinaire SCoT, bilan et suivi (24 juin),
- FédéSCoT et AMORCE : Transition énergétique et étalement urbain (30 juin),
- FédéSCoT et CNFPT : webinaire SCoT et projet alimentaire (7 juillet),
- FédéSCoT et CNFPT : décryptage des ordonnances ELAN (9 juillet),
- Région Grand Est : plateforme du foncier Friches (24 septembre),
- Région Grand Est : plateforme du foncier Observation locale (24 septembre),
- Région Grand Est : plateforme du foncier La nature dans nos villes et villages (1^{er} octobre),
- DREAL Grand Est et Office Français de la Biodiversité : journée Eviter Réduire Compenser sur le ZAN (8 octobre),
- Région Grand Est : plateforme du foncier ZAE (15 octobre),
- FédéSCoT et CNFPT : webinaire SCoT et Loi d'Orientation des Mobilités (15 octobre),
- FédéSCoT et CNFPT : webinaire foncier et ZAN (16 novembre),
- FédéSCoT et Terres en villes : SCoT et projet alimentaire de territoire (18 novembre),
- AMORCE : webinaire Enjeux d'acceptation de l'éolien et de la méthanisation (19 novembre),
- FédéSCoT : présentation de l'étude « Mise en œuvre SCoT » (24 novembre).

Formations

En raison de la pandémie de covid-19 qui a bouleversé et reporté nombre d'évènements, l'équipe du syndicat n'a pas eu l'occasion de suivre de formation en présentiel en 2020, en dehors des nombreux webinaires et ateliers virtuels

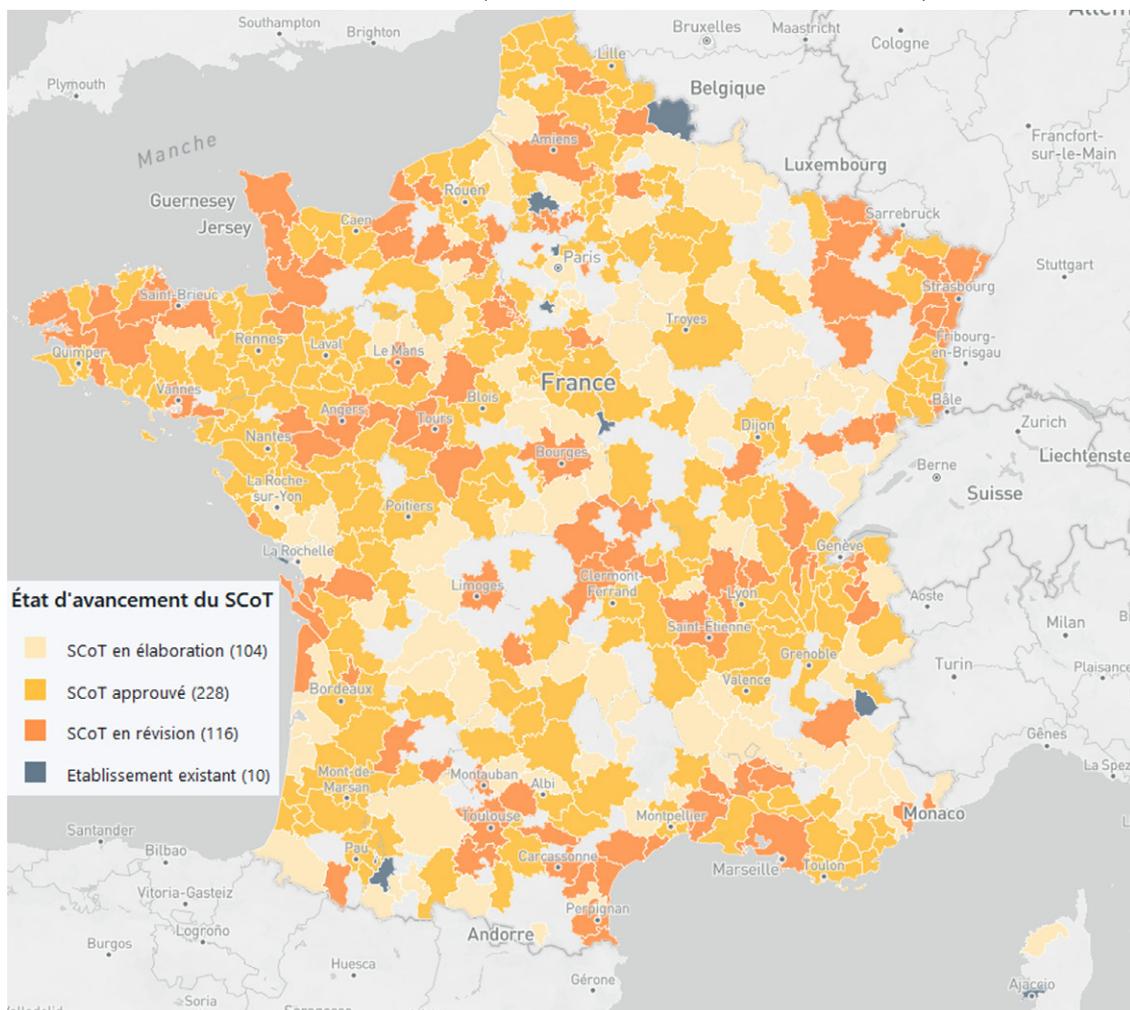
organisés par divers partenaires depuis le mois de mars. Seule Aurore CHAUSSEPIED a pu suivre 5 journées de formation d'intégration à la fonction publique territoriale à l'automne, formation obligatoire dans le cadre des carrières publiques dispensée par le Centre nationale de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Fédération nationale des SCoT

Le syndicat participe également de manière active aux temps forts organisés par la Fédération nationale des SCoT (FédéSCoT). Si la programmation des Rencontres nationales des SCoT (RNS) en novembre 2020 à Besançon a dû être reportée à 2022 en raison de la crise sanitaire, le syndicat a pu participer à la Rencontre régionale « Territoire Est » organisée à Nancy le 14 janvier sur l'approche du foncier.

Le syndicat a également pu prendre part, en visioconférence, à l'Assemblée Générale de la Fédération le 5 novembre 2020. Consacrée à la réinstallation de ses instances exécutives pour les six prochaines années, la séance a également permis d'évoquer les nouveaux défis auxquels font face les territoires, dans un contexte législatif bouleversé par la loi ELAN et ses ordonnances, autour d'une table ronde intitulée « Repenser le modèle d'aménagement du territoire : le nouvel élan des SCoT ». La FédéSCoT comptait à cette date **320 adhérents, représentant 72% des structures porteuses de SCoT**.

Carte des SCoT en France (2021, centre de ressources SCoT en action)



Enfin, le syndicat a été sollicité au cours de l'année par la Fédération nationale pour apporter sa contribution sur plusieurs sujets tels que la réflexion sur le développement éolien dans le cadre des SCoT, la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets de travaux d'ouvrages de prévention des inondations, ou encore sur le projet d'actualisation du Cahier des Charges PAPI 3.

La gestion des données statistiques et infographiques

Dans le cadre de la convention de service partagé avec la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, le syndicat DEPART veille à la mise à disposition des données cadastrales, à la gestion des documents d'urbanisme sous Système d'Information Géographique (préparation des données, échanges de fichiers avec les prestataires, intégration et alimentation des bases cartographiques), et à la gestion des données statistiques et cartographiques pour l'élaboration et le suivi du SCoT (mise à jour des bases de données utiles à l'observation territoriale et au diagnostic du SCoT, traitement et production de données).

Ces missions sont assurées par les agents de TCM pour le compte du syndicat DEPART.



L'animation du syndicat

Lettres du SCoT

Afin d'informer sur les actualités du syndicat auprès de ses membres, **une lettre du SCoT est diffusée tous les trois mois** à l'ensemble des EPCI, délégués, partenaires techniques du syndicat et personnes intéressées, **retraçant de manière synthétique les travaux en cours et les réflexions engagées.**

Les lettres du SCoT produites en 2020 ont permis d'informer sur l'approbation du SCoT, la publication de fiches-outils et plaquettes, la réinstallation des

instances syndicales à l'automne, ou de se faire le relais de l'adoption d'autres documents (PLUi Vendevre-Soulaines) et procédures d'urbanisme. Elles ont aussi été l'occasion d'évoquer le travail en cours avec la Direction Départementale des Territoires de l'Aube sur l'inventaire des Zones d'Activités Economiques ainsi que les interventions du syndicat sur la prise en compte des risques dans les documents de planification et d'urbanisme auprès des acteurs de l'eau.

4 lettres du SCoT en 2020

Site internet

Structuré selon trois volets, « Le syndicat DEPART », « Le SCoT des Territoires de l'Aube » et « Vie et action du syndicat », le site internet permet une large information du public, depuis la présentation de la structure à celle du territoire couvert par le SCoT, en passant par le descriptif des missions et travaux réalisés.

Le site offre un accès direct aux documents produits

ou relayés par le syndicat (Espace téléchargements), et aux derniers articles publiés (Actualités). Dynamique et graphique, le site comprend aussi un « Espace membres » permettant un accès privilégié aux documents de travail du SCoT pour les élus du syndicat et ses partenaires.

La fréquentation du site a encore progressé en 2020, avec une moyenne de 5700 visites mensuelles (5000 en 2019).

5700 visites par mois sur le site Internet

SYNDICAT
DEPART

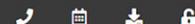
LE SYNDICAT DEPART



LE SCOT DES TERRITOIRES DE L'AUBE

VIE ET ACTION DU SYNDICAT

SCoT
DES TERRITOIRES
DE L'AUBE



La Lettre du SCoT

Les dernières actualités, c'est ici !

Le bilan financier

Les recettes

Les recettes du syndicat DEPART reposent principalement sur les cotisations de ses 9 EPCI membres. En 2020, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 358 342,48 €, dont 358 341,20 € pour le poste dotations, subventions et participations, et 1,28 € pour le poste autres produits de gestion courante.

Les dépenses

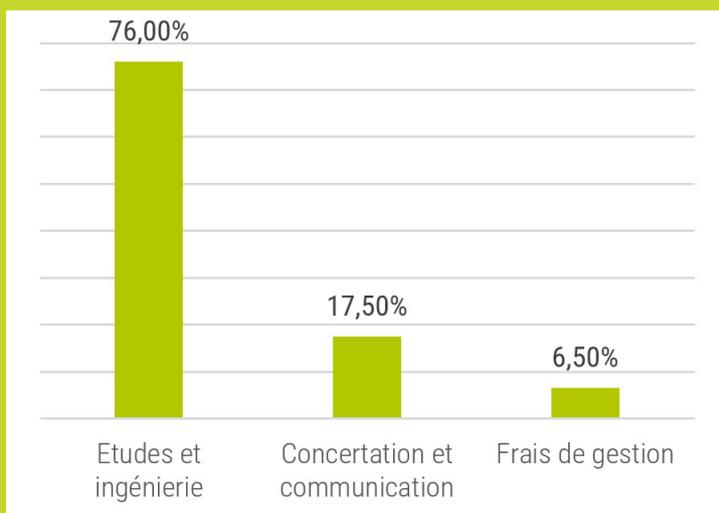
Le syndicat DEPART a engagé 363 421,49 € de dépenses en 2020. Le résultat de l'année est donc en léger déficit de 5 079,01 €. Les dépenses se sont réparties selon les postes suivants : 232 507,41 € de charges à caractère général, 103 080,27 € de charges de personnel et 27 833,81 € d'autres charges de gestion courante.

Le coût du SCoT

En 2020, au terme des trois années d'élaboration, le coût du SCoT des Territoires de l'Aube a été établi à 449 240 €. Les dépenses se sont réparties à 342 031 € pour le poste études et ingénierie, 78 222 € pour le poste concertation et communication (dont l'enquête publique), et 28 987 € pour le poste frais de gestion.

Le coût moyen par habitant s'élève à 1,75 €.

Les dotations de l'Etat (dotation générale de décentralisation relative aux documents d'urbanisme) versées en 2017, 2018 et 2019 ont permis de financer 49% du coût total.





Syndicat D'Etude, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne

28 boulevard Victor Hugo

10 000 TROYES

www.syndicatdepart.fr

MARS 2021

